

COMMUNE DE GELLIN

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 7 MAI 2026

Date de convocation : 28/04/2026

Date d'affichage de la délibération : 12/05/2026

Membres en exercice : 11

Membres ayant procuration : 0

Membres absents : 0

L'an deux-mille vingt-six, le sept mai à 20h, le conseil municipal de la commune de Gellin s'est réuni en lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Mme Emilie CESSIN, Maire.

Conseillers présents : Mmes CARMINATI Maude, CHOLLET Aurélie, JANDIA Emelyne, RUIZ Sandy, VUILLIER-DEVILLERS Laura et MM. BERTIN Yannick, LENOIR Samuel, LONCHAMPT Richard, ROUSSILLON Serge et M. SEVY Arnaud.

Conseillers excusés : -

Mme CARMINATI Maude ayant obtenu la moitié des suffrages, a été désignée secrétaire de séance pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Intervention de M. Loïc BECHET, technicien forestier, qui présente le territoire et les ressources de la commune, la mission de l'ONF et les actions d'un technicien forestier. Nous remercions M. Béchet.

1. Approbation du compte rendu du 2 avril 2026

Aucune remarque n'ayant été faite, le compte rendu est approuvé.

2. Composition de la Commission Communale des Impôts Directs – Délibération 2026-27

A la suite de l'élection municipale du 15 mars, la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit être renouvelée. Elle est composée de 7 membres, le maire et six commissaires. Elle joue un rôle consultatif crucial entre l'administration fiscale et les contribuables, notamment dans la mise à jour des valeurs locatives cadastrales, essentielles pour les taxes locales.

Les modalités de renouvellement de la CCID imposent à la commune de faire parvenir à l'administration fiscale, une liste de propositions de commissaires en nom double (soit 12 noms de commissaires titulaires potentiels et 12 noms de commissaires suppléants potentiels) dans un délai de 2 mois suivant l'instauration du conseil municipal.

Au-delà de ce délai, l'administration fiscale pourra procéder à des désignations d'office.

Madame le Maire fait état de la liste des 24 personnes de la commune proposées pour la CCID.

Le Conseil Municipal délibère et valide la liste qui sera adressée à la DGFIP pour l'établissement par leurs services, de la composition de la CCID avec 6 délégués et 6 suppléants.

Résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention.

3. Composition de la Commission d'Appel d'Offres - Délibération 2026-28

Par délibération du 2 avril 2026, le conseil Municipal a élu une commission d'appel d'offres. Or M. le Sous-Préfet nous a fait part d'une lettre d'observations concernant la composition de cette commission, à savoir il manque un membre titulaire.

Le Conseil Municipal doit donc procéder à l'élection d'un membre titulaire supplémentaire.

Pour rappel, composition de la **Commission d'appel d'offres** :

Président : *Emilie CESSIN*

Titulaire : *Arnaud SEVY*

Titulaire : *Richard LONCHAMPT*

Suppléant : *Samuel LENOIR*

Suppléant : *Maude CARMINATI*

Serge ROUSSILLON

M. Serge ROUSSILLON se propose d'être titulaire.

Mme Emelyne JANDIA se propose d'être suppléante.

Le Conseil municipal accepte ces propositions et confirme la composition de la Commission d'Appel d'Offres, qui se compose comme suit :

Président : *Emilie CESSIN*

Titulaire : *Arnaud SEVY*

Titulaire : *Richard LONCHAMPT*

Titulaire : *Serge ROUSSILLON*

Suppléant : *Samuel LENOIR*

Suppléant : *Maude CARMINATI*

Suppléant : *Emelyne JANDIA*

Résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention.

4. Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable de l'année 2024 - Délibération 2026-29

Madame le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable, d'Assainissement Collectif ou d'Assainissement Non Collectif de la commune de Gellin.

Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention.

5. Dossier chats errants - Délibération 2026-30

Suite à l'interpellation d'un habitant sur la multiplication des chats errants, des renseignements ont été pris :

a) Rappel de la Loi :

- Puçage obligatoire
- Interdiction de nourrir les chats
- Il est vivement conseillé de faire stériliser ses animaux
- Les chats ne doivent pas être à plus de 200m de l'habitation de ses propriétaires

b) Mise en place d'une convention avec une association, Nos amis les poilus à 4 pattes, domiciliée à St Laurent en Grandvaux, pour la stérilisation des chats errants. Le Conseil Municipal définit le nombre de chats par an qui seront stérilisés à 2. Il autorise Madame le Maire à signer la convention.

Les habitants importunés par les chats errants doivent se faire connaître en mairie. Il leur sera remis une cage de "trappage" afin d'attraper l'animal qui sera conduit en cabinet vétérinaire.

Résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention.

6. Carte Avantage Jeunes - Délibération 2026-31

Le Conseil Municipal décide de renouveler le partenariat Carte avantage jeunes en 2026-27. Ainsi la commune offre la carte aux enfants scolarisés de 6 ans à 25 ans sur inscription avant le 30 juin 2026. Le coût de la carte pour la commune est de 9.00€.

Résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention.

7. Informations Diverses

- Décision du Maire : arrêté N°02/2026 du 7/07/2026 de délégation de fonctions à un adjoint.
- La composition des commissions en Communauté de Communes a été ajournée lors du dernier Conseil Communautaire.
- Richard LONCHAMPT est représentant de la commune au sein du Conseil d'Exploitation de l'eau en Communauté de Communes ; Emilie CESSIN est suppléante.
- Mme ONIMUS a fait part de son projet de boîte à livres. Un appel aux dons est lancé. Laura VILLIERS DEVILLERS et Sandy RUIZ se portent volontaires pour accompagner ce projet.
- A la demande d'une habitante de la commune, voici le montant des indemnités du Maire et du Premier adjoint perçues mensuellement :

	Indemnité (allouée en % de l'indice brut de terminal de la fonction publique)	Indemnités brutes mensuelles
Maire : Emilie CESSIN	28.10 %	1 155.06€
1 ^{er} adjoint : Richard LONCHAMPT	10.89 %	447.64€

- Courrier de la Ronde de l'Espoir (association de lutte contre le cancer) qui organise une course de vélos le samedi 5 septembre et demande si nous pouvons les accueillir pour une collation ; en raison d'une manifestation déjà ce jour-là, nous ne pouvons donner suite à la demande.
- Travaux prévus en 2026 : agorespace, route forestière, travaux route, peinture salle, achat de vaisselle, chemin piéton.

- Renseignement pris auprès de la Sous-Préfecture, les pies ne sont pas considérées comme nuisibles dans le département; une réponse a été faite aux habitants indisposés par leur présence.
- La Communauté de communes communique sur son projet REZOPOUCE, un réseau type Blablacar, qui met en relation les automobilistes et les personnes qui circulent en STOP. Une application existe et est téléchargeable sur votre téléphone et un panneau va être installé sur la commune (centre du village et non RD 437).
- La prochaine réunion de Conseil aura lieu le vendredi 5 juin, date obligatoire pour la désignation des délégués aux élections sénatoriales.
- Nous relevons qu'il n'y a pas de panneau de limitation à 70km/h après le stop, en sortie d'agglomération des Aversois en direction de Mouthe.
- Compte rendu du Conseil d'école de l'école du Bois Joli de Mouthe par Yannick BERTIN.
- Compte rendu de l'AG du Ptit Tétras (Association Familles Rurales, péri et extrascolaire) par Yannick BERTIN.

Fin de séance : 22h45.

Le secrétaire de séance,
Maude CARMINATI



Le Maire,
Emilie CESSIN



Aux habitants

Afin de se conformer l'article L. 2121-25 du CGCT, dorénavant, à l'issue d'un Conseil Municipal, la liste des délibérations traitées lors de la séance, sera affichée dans les 7 jours qui suivent.

Le PV sera validé lors du Conseil Municipal suivant et mis à l'affichage dans la semaine suivante.